



LORMONT FIGHT CLUB

FULL CONTACT - KICK BOXING - K1
MUAY THAI - MMA - PANCRACE



153 route de Bordeaux
33310 Lormont
Pôle des arts martiaux métropolitain PAMM



07.69.32.92.51



Lormontfightclub@gmail.com



www.lormontfightclub.fr



Lormont_fullcontact_kickboxing

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2026/2027



PIÈCES À FOURNIR

- ☐ Certificat médical de Non contre-indication à la pratique Des sports de combat en compétition (Loi art de moins c un an)
- ☐ 2 Enveloppes timbrées
- ☐ À votre adresse
- ☐ 1 Photo d'identité
- ☐ Pièce d'identité (recto-verso)
- ☐ Règlement de la cotisation
- ☐ Autorisation parentale (pour les mineurs)



DISCIPLINE(S) PRATIQUEE(S)

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| ☐ Full Contact | ☐ MMA |
| ☐ K1 | ☐ Pancrace |
| ☐ Kick Boxing | ☐ Muay Thai |

NIVEAU

- ☐ Débutant ☐ Loisir ☐ Compétition

POUR LES COMPÉTITEURS

Classe : ☐ A ☐ B ☐ Pro

Catégorie de poids :



1. INFORMATION DU LICENCIÉ

NOM :

PRÉNOM :

NOM DE NAISSANCE (si applicable) :

SEXE : ☐ Masculin ☐ Féminin ☐ Autre

DATE DE NAISSANCE : / /

LIEU DE NAISSANCE :

PAYS DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE (facultatif) :

PIÈCE D'IDENTITÉ N° :

☐ Carte d'identité ☐ Passeport ☐ Titre de séjour

DÉLIVRÉE LE : / / PAR :



ADRESSE :



CODE POSTAL : VILLE :



TÉLÉPHONE :



E-MAIL (en majuscules) :



PROFESSION / SITUATION :



ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE / CLASSE (si mineur) :



2. PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM ET PRÉNOM :

LIEN DE PARENTÉ :

TÉLÉPHONE :



3. AUTORISATION À COCHER

- ☐ J'autorise mon enfant à participer aux entraînements et aux compétitions organisées par le club.
- ☐ J'autorise le Lormont Fight Club à utiliser des photos ou vidéos prises lors des entraînements, compétitions ou événements à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, supports de promotion...).
- ☐ J'autorise les responsables du club à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.
- ☐ J'ai pris connaissance du règlement intérieur du club et m'engage à le respecter.

Le règlement intérieur est disponible à l'accueil du club et sur notre site internet.



4. ENGAGEMENT

Je soussigné(e) (nom et prénom), ou représentant légal pour les mineurs, déclare exacts les renseignements fournis et autorise mon enfant à pratiquer le Full Contact / Kick Boxing / K1 / Muay Thai / MMA / Pancrace au sein du Lormont Fight Club.

Les parents ou représentants légaux reconnaissent que les enfants sont sous leur responsabilité uniquement pendant les heures de cours et déclinent toute responsabilité du club en dehors de celles-ci, y compris durant les trajets.

Fait à : Le : / /

Signature

DEMANDE D'AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur,

Pour respecter la législation en vigueur sur le droit à l'image, nous aurions besoin de votre autorisation pour que votre enfant puisse être filmé, photographié, interviewé dans le cadre de la promotion de notre club de Lormont Fight Club.

Cette autorisation nous permettra d'incorporer des photos ou des vidéos de stages, démonstrations ou compétitions de vos enfants sur le site Internet du club, Facebook et Instagram.

Pour cela nous vous demandons de bien vouloir remplir l'autorisation ci-dessous et de la transmettre dès que possible au Président du club.

Je pourrais sur simple demande écrite au président du club, annuler cette autorisation.

Merci d'avance !

Je soussigné(e)

..... Accepte
que mon enfant..... licencié au
club de Lormont Fight Club soit filmé, photographié, interviewé dans le cadre de la promotion de
notre association et organisée par le club de Lormont Fight Club.

Cette autorisation nous permettra d'incorporer des photos ou des vidéos de stages, démonstrations ou compétitions de vos enfants dans le site Internet du club, Facebook et Instagram.

Date :

NOM et Prénom :

Signature :

AUTORISATION PARENTALE DE TRANSPORT DES MINEURS

Je soussigné père, mère,
tuteur de(s) l'enfant(s) autorise
mon/mes fils, filles, à effectuer les trajets liés à son activité sportive dans tout véhicules, qu'il soit conduit par
une personne opérant à titre de bénévole ou à titre de transporteur professionnel.

Responsabilité :

La responsabilité du club n'est engagée, qu'à partir du moment où les parents ou le représentant légal, ont confié l'enfant à l'éducateur ou à l'animateur responsable, sur les lieux d'entraînement ou au rendez-vous fixé sur la convocation lors des compétitions.

Fait à

Le

(Signature précédée de la mention manuscrite «lu et approuvé»)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement explique les règles à respecter au sein du club. Il s'applique à tous dès l'inscription.

1. Inscription

1. Le dossier d'inscription et le règlement intérieur doivent être téléchargés sur le site du club.
2. Documents pour valider l'inscription :
 - La demande de licence + le règlement intérieur remplis et signés
 - Un certificat médical autorisant la pratique du kick boxing, full-contact et/ou MMA
 - Le paiement de la cotisation
 - Si besoin : un échéancier en **3 chèques maximum**, remis le jour de l'inscription
 - 2 photos d'identité (uniquement pour les compétiteurs)
3. L'inscription est due jusqu'à la fin de la saison sans remboursement possible. À partir du **1er février**, des tarifs dégressifs s'appliquent, calculés au prorata du nombre de mois restants (voir grille tarifaire disponible au bureau).
4. Une seule séance d'essai est possible (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
5. La licence inclut une assurance de base. Si elle ne suffit pas, chacun doit vérifier ses besoins auprès de son assureur.

2. Équipement obligatoire

Pour tous les cours, loisirs ou compétiteurs :

- **Tenue de sport correcte**
- **Protège-tibias**
- **Gants**
- **Protège-dents**
- **Coquille**
- **Casque (facultatif)**

3. Hygiène et sécurité

- Mains et pieds propres
- Ongles courts
- Aucun bijou (risque de blessure)

4. Respect et vie collective

Le club refuse toute forme de discrimination.

Le respect est obligatoire : pas de propos déplacés, pas de comportements perturbateurs, pas de prosélytisme.

5. Usage des techniques

Les techniques apprises au club **ne doivent jamais être utilisées en dehors des entraînements.**

Toute utilisation en bagarre ou dans un établissement scolaire peut entraîner l'exclusion.

6. Vie du club

Règles de base :

- Arriver un peu en avance
- Saluer le professeur et les autres licenciés
- S'excuser en cas de retard
- Aucune insulte
- Respecter les différences de chacun
- Téléphone rangé et silencieux
- Utiliser le vestiaire du club conformément à la signalisation mise en place par l'établissement.

À respecter également :

- Propreté des vestiaires et des WC
- Signaler toute dégradation
- Dans la salle de boxe seuls les **chaussettes antidérapantes sont autorisées.**
- Sur le tapis de lutte : **chaussettes obligatoires**, pieds nus interdits
- Si on sort du tapis, on met des chaussures et on les retire avant de revenir
- Respect des horaires, des tranches d'âge, du partage des salles
- Respect du personnel d'entretien

Responsabilité :

Le club décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration des objets personnels et du matériel appartenant aux licenciés au sein de l'établissement.

7. Compétiteurs et compétitions

7.1 Gestion sportive

- Le club décide des compétitions auxquelles il participe et des boxeurs sélectionnés.
- Un compétiteur absent sans raison valable ne sera pas inscrit à la compétition suivante.
- Les propositions de combats venant d'autres clubs passent obligatoirement par l'entraîneur principale.
- L'entraînement régulier est obligatoire : tout manque d'assiduité entraîne un retrait de compétition pour raisons de sécurité.
- Pour garantir la sécurité de l'athlète et la cohérence de son parcours, la gestion sportive est strictement encadrée :
 1. L'entraîneur principal est l'unique décideur : seul l'entraîneur est habilité à discuter, négocier ou accepter des combats et des contrats.
 2. Interdiction des démarches directes : toute proposition extérieure doit être systématiquement renvoyée vers l'entraîneur principal.
 3. Rôle de l'entourage : le boxeur, sa famille ou ses proches ne doivent pas intervenir dans les choix de carrière ni traiter directement avec des tiers.

Cet encadrement permet au club de s'assurer que les rencontres sont sérieuses et adaptées au niveau du licencié.

7.2 Déplacements en compétition :

- Option individuelle : Le compétiteur se déplace seul ou, s'il est mineur, avec sa famille ; les frais (transports, repas, logement...) sont intégralement à sa charge.
- Option club : Le compétiteur voyage avec le club : une participation financière forfaitaire sera alors demandée.

8. Accès aux locaux pour les observateurs

L'accès des parents, amis ou visiteurs à la salle de cours est soumis à l'autorisation préalable de **l'équipe pédagogique**. Leur présence n'est possible que s'ils restent silencieux et n'interviennent pas durant le cours.

Toute personne perturbant le déroulement de la séance pourra être invitée à quitter la salle.

9. Mineurs : pédagogie et assiduité

Le club n'a pas vocation à assurer la garde des enfants ni à se substituer à un centre de loisirs.

Les mineurs doivent être assidus.

10. Code de conduite et sanctions

Le présent règlement intérieur fixe le mode de fonctionnement du club. Tout membre ou parent de membre qui ne le respecterait pas ou qui aurait un comportement portant atteinte au bon fonctionnement du club s'expose aux sanctions prévues aux points suivants.

1. Comportement des licenciés

Respect obligatoire.

En cas de comportement inadapté, le club pourra, selon la gravité des faits, adresser un avertissement, refuser l'accès au cours ou exclure l'adhérent.

2. Comportement des parents

Les parents doivent montrer l'exemple.

Toute attitude perturbatrice ou agressive peut entraîner des sanctions pour l'enfant et la famille, dont l'exclusion du licencié et/ou de la famille.

3. Motifs d'avertissement ou d'exclusion :

- Non-respect des règles d'hygiène ou de sécurité communiquées par le club.
- Agressivité physique ou verbale, insultes, menaces, comportements discriminatoires, pression, intimidation ou attitude menaçante de la part d'un parent, ami ou accompagnateur envers toute personne (coach, membre du bureau, licencié, parent, officiel, etc.)
- Utilisation des techniques du club dans un contexte inapproprié, dangereux ou contraire aux valeurs du club.
- Vol, tentative de vol ou dégradation volontaire.

4. Décision

Toutes les décisions relatives au club sont prises par le Bureau.

Avant toute exclusion, l'adhérent ou son représentant légal est convoqué pour un entretien.

Le club se réserve le droit de refuser une adhésion dans le respect de la législation.

Aucun remboursement en cas d'exclusion, dans le respect des procédures légales en vigueur.

11. Acceptation du règlement

Ce règlement s'applique à tous les licenciés et aux responsables légaux des mineurs licenciés et dirigeants.

Lormont Fight Club a été approuvé en Assemblée Générale du 11 Avril 2006 à Lormont.

En cas de nécessité, il pourra être modifié par le bureau, et ratifié par la plus proche Assemblée Générale.

Nous vous remercions pour votre aide et votre compréhension.

Signature du Président



Signature du secrétaire



Fait en deux exemplaires : un pour le club et un pour l'adhérent ou son tuteur.

Fait à :

Le :

Signature du licencié ou son tuteur

Précédé de la mention « lu et approuvé »